

Notice « Projet Architectural » décrivant le terrain et présentant le projet

1. Etat initial du terrain et de ses abords

Le site est une prairie permanente exploitée en pâturage ovins et en fourniture de fourrage, au sud-est de la commune de Lailly-en-Val.

Le terrain est plane. Il comporte quelques mares et fossés. La végétation arbustive délimite les parcelles entre elles et au nord, en limite séparative de la route départementale « RD103 » (Route de Beaugency).

La propriété des Gaschetières se situe aux abords-nord du site, de l'autre côté de la route. Elle est séparée de celle-ci par des haies arbustives. A environ 400m au sud se situe une autre propriété, sans aucune covisibilité avec le site, séparée d'elle par un massif forestier.

2. Présentation du projet

a. Aménagement prévu pour le terrain

La cote altimétrique du terrain naturel ne sera pas modifiée. En effet, le maître d'ouvrage ne prévoit pas de travaux de terrassements dans le but de modifier celle-ci. Les structures supports des panneaux étant réglables, elles évitent ainsi les travaux de décaissement. Les tables sont fixées sur des supports métalliques fixés au sol au moyen de pieux battus. Les postes de transformation et de livraisons seront posés sur des dalles bétons, nécessitant un léger terrassement. Les containers batteries et de pièces de rechange seront posés sur des plots bétons, pour limiter au maximum leur emprise au sol. Les réseaux de câbles électriques seront posés dans des chemins de câbles capotés et lestés.

b. Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle

L'ensemble des panneaux photovoltaïques seront mis en place sur des structures fixes. L'électricité produite par l'ensemble du projet sera injectée au réseau et vendue à un fournisseur d'électricité. Chaque structure comportera le même nombre de panneaux photovoltaïques qui correspond au nombre de modules connectés en série. L'orientation et l'inclinaison de ces structures ont été déterminées afin d'optimiser la production d'électricité. Pour cette raison, les structures (donc les panneaux photovoltaïques également) sont orientées plein Sud.

Les tables sont disposées linéairement et l'ensemble des rangées sont espacées de manière à limiter l'ombrage qu'elles provoquent sur celles situées à côté d'elles.

c. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La clôture sera implantée sur le pourtour de la zone d'implantation du champ photovoltaïque afin d'en interdire l'accès au public. Elle délimitera des sous-zones au sein de la centrale, afin de permettre la circulation des grands animaux entre celles-ci.

La clôture sera rigide et composée d'un grillage métallique (hauteur 2m). L'ensemble sera soutenu par des poteaux métalliques. Deux portails fermeront l'ensemble et disposeront d'un accès pompier. La clôture sera doublée d'une haie d'essences locales. Le choix de ces essences sera fait en concertation avec la chambre d'agriculture du Loiret.

Les trois postes de livraison seront implantés proche des portails d'entrée, directement accessibles depuis la route départementale. Ils abriteront les cellules de protection, de comptage et de raccordement au réseau public, ainsi que le dispositif de coupure générale du site. Le poste de livraison est un élément maçonné de type industriel habillé d'un bardage bois vertical.

Les huit containers contenant les batteries (lithium-ion ou lithium-fer-phosphate selon la technologie qui sera privilégiée à horizon de la construction) sont de type métallique, semblables à des containers maritimes. Ils seront d'un coloris favorisant leur intégration paysagère.

Un système de vidéosurveillance est prévu afin de sécuriser l'ensemble du site.

Des voies de circulation sont prévues tout autour du site ainsi qu'à l'intérieur. Le SDIS aura accès via sa piste aux organes des postes de transformations/onduleurs ainsi qu'aux postes de livraison et aux containers batteries. Les préconisations du SDIS font partie intégrante de l'étude d'impact et ont prévalu à l'implantation finale de la centrale. Deux réserves souples d'incendie de 120m³ seront installées au niveau des deux entrées du parc.

d. Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet

Pour les structures :

- Ossature métallique de teinte aluminium clair
- Pour les panneaux photovoltaïques :
- Cadres métalliques de teinte gris clair acier
- Cellules photovoltaïques de couleur bleu foncé, proche du bleu marine ou du gris anthracite, RAL 5002, surmontées par un vitrage transparent non réfléchissant

Pour les locaux transformateurs:

- Murs maçonnés, avec grilles et portes métalliques de teinte verte RAL 6005
- Toiture terrasse béton

Pour le Poste de livraison :

- Murs maçonnés habillés de bardage bois vertical, avec grilles et portes métalliques de teinte verte RAL 6005
- Toiture terrasse béton

Pour les containers de batteries :

- Containers métalliques de 30 pieds posés sur plots béton, avec portes latérales ; ensemble teinte verte forêt (RAL 6005), inscription « ZE Energy » en peinture blanche.

e. Traitement des espaces libres

Ceux-ci correspondent aux espaces résiduels après l'implantation des structures. Ces espaces seront enherbés, la végétation sur les allées de circulation sera broyée. Une haie paysagère d'environ 800m sera implantée au nord du site, pour diminuer au maximum la covisibilité avec la route. Cette haie sera composée d'essence locale, en concertation la chambre d'agriculture du Loiret.

f. Organisation et aménagement des accès

L'accès à l'est du site est existant à partir de la route de Beaugency. L'accès à l'ouest sera créé en dégageant la zone aujourd'hui en végétation résiduelle. L'accès disposera d'un portail afin de sécuriser le site comportant un système d'ouverture validé par le SDIS. Depuis cet accès, la circulation se fait sur des voies internes, situés en périphérie et à l'intérieur du site.

Seul le pourtour de la centrale photovoltaïque sera protégé par la clôture.